



2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale figure parmi les principaux objectifs de l'Union européenne et de ses États membres.

En mars 2000, lors du lancement de la stratégie de Lisbonne, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à donner « un élan décisif à l'élimination de la pauvreté » d'ici à 2010. Malgré les efforts déployés, une part significative de la population européenne vit encore dans le dénuement et n'a pas accès à des services de base comme les soins de santé.

Cette situation est en contradiction avec les valeurs communes de l'Union européenne de solidarité et de justice sociale.

Quelques chiffres

Nos systèmes de protection sociale comptent parmi les plus développés au monde et pourtant, trop d'Européens vivent encore aujourd'hui dans la pauvreté. Le phénomène revêt des formes complexes mais certains chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 79 millions de personnes vivent en deçà du seuil de pauvreté (seuil fixé à 60 % du revenu médian de leur pays). Cela représente 16 % de la population européenne.
- Un Européen sur dix vit au sein d'un ménage où personne ne travaille. Pour autant, le travail ne prémunit pas toujours contre le risque de pauvreté.
- Pour 8 % des Européens, l'emploi ne suffit pas à sortir de la pauvreté.
- Dans la plupart des États membres, les enfants sont davantage exposés à ce fléau que le reste de la population. En effet, 19% d'entre eux sont menacés de pauvreté, soit 19 millions d'enfants.

■ Pourquoi cette Année européenne 2010 ?

La pauvreté et l'exclusion portent atteinte non seulement au bien-être des individus, à leur faculté de participer à la vie de la société, mais aussi nuisent au développement économique. L'Union veut réaffirmer l'importance de la responsabilité collective dans la lutte contre la pauvreté, ce qui engage non seulement les décideurs mais aussi les intervenants des secteurs public et privé. L'Année européenne va notamment s'attacher à donner la parole à ceux qui vivent au quotidien la pauvreté et l'exclusion sociale.

Depuis 1983, l'Europe initie chaque année une campagne de sensibilisation appelée « Année européenne » visant à informer et à nouer le dialogue avec les citoyens européens afin de faire évoluer les mentalités et les comportements. Ces années sont également des occasions pour attirer l'attention des gouvernements nationaux sur des thématiques de nature « sociétale ». En 2008, l'Union a célébré l'année européenne du dialogue multiculturel, en 2007 l'égalité des chances, en 2006 la mobilité des travailleurs.



■ Les objectifs

Quatre objectifs transversaux seront au cœur de cette Année européenne :

- **Reconnaissance** : reconnaître le droit fondamental des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à vivre dans la dignité et à prendre une part active dans la société ;
- **Responsabilité partagée et participation** : accroître l'adhésion du public aux politiques d'inclusion sociale, en soulignant la responsabilité collective et individuelle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en favorisant l'engagement de tous les acteurs publics et privés;
- **Cohésion** : promouvoir une plus grande cohésion dans la société et faire en sorte que nul ne doute des avantages que comporte, pour tous, une société sans pauvreté;
- **Engagement et action concrète** : renouveler l'engagement de l'UE et des Etats membres de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et y associer tous les niveaux de pouvoir.

■ Le mode de fonctionnement

Décentralisation et coordination seront les principes-clés de l'Année européenne 2010. Les activités proposées seront multiples et variées : campagnes d'information, initiatives innovantes, actions de solidarité créatives, rencontres, débats et conférences, ou encore organisation de concours mettant en relief des réalisations et des expériences réussies en rapport avec le thème de l'Année.

La participation de la société civile et l'implication de toutes les parties prenantes seront essentielles. Un large éventail d'intervenants dont des organisations de la société civile et des organisations défendant les intérêts des personnes en situation de pauvreté, les partenaires sociaux, les autorités locales et régionales, seront associés à la conception et à la mise en œuvre de l'Année européenne.

A l'échelon national, un programme sera élaboré qui adaptera les orientations communes définies au niveau européen aux enjeux et aux spécificités du pays. Les activités seront identifiées et mises en œuvre par un organisme national d'exécution désigné par les pays participants.

A l'échelon européen, un comité composé des représentants des États membres aidera la Commission à superviser et à mettre en œuvre les activités de l'Année européenne. Une vaste campagne d'information et de sensibilisation sera organisée. Une série d'enquêtes et d'études sera publiée par la Commission européenne, qui viendra alimenter les débats au niveau européen et dans les pays participants. Un site Internet dédié à l'évènement sera également mis sur pied.

■ Le budget

L'Année européenne 2010 est dotée d'un budget d'au moins 26 millions d'euros, dont 17 millions d'euros provenant de l'Union européenne. Des financements privés peuvent s'y ajouter.

Pour plus d'information :

www.2010againstopoverty.eu

